## Souscription à un accès VPN

#### **Définitions**

Utilisateur L'utilisateur est l'adhérent à l'association ayant souscrit un abonnement au service VPN.

L'Association Désigne l'association Iloth.

### Description du service

ILOTH fournit une connexion à son réseau via la technologie VPN (Virtual Private Network) reposant sur un accès Internet tiers. Le logiciel utilisé est OpenVPN. Les coûts et la mise en place de l'accès à Internet demeurent à l'entière charge de l'utilisateur.

ILOTH fournit, sur cette connexion à son réseau, une ou plusieurs adresses IP publiques fixes, et assure le routage vers Internet.

En plus de cet accès VPN, l'association peut mettre à disposition d'autres services, s'il se trouve des adhérents prêts à les mettre en place et à les administrer. Aucune garantie n'est apportée sur ces services supplémentaires, qui pourront être arrêtés à tout moment sans préavis.

Le règlement intérieur de l'association s'applique aux activités de l'utilisateur sur son accès VPN, comme pour tous les autres services fournis par ILOTH. Son non-respect peut entraîner la révocation de l'accès VPN et la radiation de l'association.

#### Conditions d'accès

L'abonnement n'est ouvert qu'aux adhérents de l'association. La fourniture de l'accès VPN est soumise au paiement régulier d'un abonnement.

Le montant de l'abonnement est susceptible d'être modifié, à la hausse ou à la baisse, en fonction des tarifs des fournisseurs de l'association. Si le tarif est révisé à la hausse, l'utilisateur en sera informé dans les meilleurs délais et aura la possibilité de résilier son abonnement dans les conditions prévues ci-dessous.

Le paiement de l'abonnement se fait par virement bancaire, sauf exception acceptée par l'association. Un courrier électronique indiquant l'échéance et le montant de l'abonnement est envoyé plusieurs jours avant la date limite de paiement. Une facture papier est envoyée aux adhérents qui en font la demande, cet envoi étant facturé  $1 \in TTC$  par facture.

#### Durée d'accès

L'abonnement n'est soumis à aucune une durée d'engagement. L'utilistaeur est libre de résilier son accès à tout moment. La résiliation n'entraîne aucun frais.

La résiliation se fait par courrier postal simple, daté et signé, envoyé à l'association au moins un mois à l'avance. Afin d'accélérer la procédure, il est recommandé de contacter l'association par voie électronique (IRC, courrier électronique) puis de confirmer par un envoi postal.

#### Limites

L'accès VPN fourni par Iloth est soumis à certaines limitations. En particulier :

- l'obtention d'un accès à Internet est à la charge de l'abonné;
- la configuration et la mise en place d'OpenVPN également:
- en cas de consommation excessive de ressources réseau,
  l'association se réservee droit de réduire le débit des accès VPN ou de les fermer temporairement;
- l'assistance technique est assurée bénévolement par les adhérents et ne fait l'objet d'aucune garantie.

## Tarifs en vigueur

Le tarif à la date du 16 juin 2013 est de 8 € par mois. Ce tarif est suceptible d'être modifié comme décrit dans la section « Conditions d'accès ».

# Signature

Je soussigné :
Nom:
demeurant à
Adresse 1 :
Adresse 2:
Code postal : Ville :
demande par la présente à être abonné au service VPN d'ILOTH tel que défini dans le présent document
Fait à, le
Signature: